

LIVRET D'ACCUEIL

V1_29/11/2025



SAS BROTHER CONDUITE

RCS Pontoise / SIRET : 989303615 00011

2 B RUE DE L'ISLE-ADAM 95540 MERY-SUR-OISE.

Capital social : 1 000 €

N°TVA : FR14989303615

N° Agrément préfectoral : E2509500260

Tel : 0672821843

Mail : brotherconduite@gmail.com

Site web : <https://brotherconduite.fr/>

Notre bureau d'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 15h à 19h, et le samedi de 10h à 16h. L'ensemble de nos tarifs est porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur notre vitrine extérieure et par publication sur notre site internet

ENJEUX et déroulement de la formation (permis voiture)

Enjeux de la formation au permis de conduire

• Sécurité routière

Former des conducteurs responsables et conscients des risques. Réduire les accidents, notamment chez les jeunes conducteurs (population à risque).

• Insertion sociale et professionnelle

Le permis est souvent indispensable pour trouver un emploi ou se rendre au travail, surtout en zone rurale ou périurbaine.

• Éducation à la citoyenneté

Apprentissage du respect des règles, des autres usagers (piétons, cyclistes, etc.) et de l'environnement.

• Autonomie et mobilité

Gagner en liberté de déplacement (famille, loisirs, études...).

• Économie et emploi

Le secteur de l'enseignement de la conduite génère des milliers d'emplois. Le permis est requis dans de nombreux métiers.

Déroulement de la formation au permis B

1. Inscription

Via une auto-école ou en candidat libre. Constitution d'un dossier d'inscription en préfecture

2. Code de la route

Apprentissage des règles du Code de la route
Cours en auto-école ou en ligne.

Examen : QCM de 40 questions (5 fautes max).

3. Formation pratique

Minimum légal de 20 heures de conduite (en auto-école). Apprentissage progressif : maîtrise du véhicule, circulation en ville, sur route, autoroute, comportements en situation réelle, conduite éco-responsable.

4. Examen pratique

Durée : ~32 minutes. Évaluation sur : respect du code, manœuvres, anticipation, autonomie...
Barème : 20 points minimum (sur 31), sans faute éliminatoire.

5. Réception du permis

En cas de réussite : certificat CEPC en attendant le permis définitif. En cas d'échec : possibilité de repasser l'épreuve après délai.

Dispositifs spécifiques

- Conduite accompagnée (à partir de 15 ans)
- Conduite supervisée (à partir de 18 ans)
- Formation post-permis (entre le 6ème et le 12^{ème} mois après l'obtention du permis de conduire).

L'examen THEORIQUE (le code)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.



LORSQUE l'entraînement au code se fait dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant, les thèmes abordés peuvent être les suivants (à la demande des apprenants ou pour donner suite à une évaluation de l'enseignant) :

LE CODE

10 nouveaux thèmes pour 9 familles



L'examen PRATIQUE (la conduite)

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS.

Cette épreuve a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, un Freinage pour un arrêt de précision et un manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

MODALITÉS D'ORGANISATION

ACCÈS À LA FORMATION

Conditions générales

- Âge minimum : 17 ans (ou 15 ans en conduite accompagnée).
- Résider en France et posséder une pièce d'identité en cours de validité.
- Avoir l'ASSR2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 2) ou l'ASR si né après 1988.

Épreuve théorique : Code de la route (ETG)

- Examen de 40 questions à choix multiples.
- Seuil de réussite : 35 bonnes réponses minimum.
- Valable 5 ans ou pour 5 tentatives à l'épreuve pratique.

Formation pratique

- Réalisée avec une auto-école ou en candidat libre.
- Minimum légal d'heures : 20 heures en boîte de vitesses mécanique, 13 heures en boîte de vitesses automatique (cf. devis ou contrat).

Examen pratique

- Durée : environ 32 minutes.
- Évaluation sur : respect du code, autonomie, manœuvres, partage de la route, conduite sécurisée.
- Score minimal : 20 points / 31, sans faute éliminatoire.

Aptitude physique

- Ne pas être atteint d'une affection incompatible avec la conduite (vision, épilepsie, etc.).
- Un contrôle médical est obligatoire dans certains cas (pathologie, handicap, demande de permis professionnel, etc.).

LIEU DE LA FORMATION

Le début et la fin de la formation se fera devant l'établissement situé au **2 B RUE DE L'ISLE-ADAM 95540 MERY-SUR-OISE**. L'entraînement au code est suivi :

- dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
- Dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
- sur une plateforme Internet,
- Autre (précisez) :

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES (Théorie et Pratique)

- Méthodes techniques et pédagogiques adaptées aux apprenants.
- Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de suivi, livret d'apprentissage, livre de code, accès code en ligne, planning synchronisé...).
- Véhicule à double commande de la catégorie B assurés, bien entretenus et mis à disposition.
- Salle de Code (accès libre aux horaires d'ouverture de l'auto-école)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Évaluations sommatives

- L'épreuve théorique générale (E.T.G)
- L'épreuve pratique de conduite.

Évaluations formatives

- Évaluation de départ
- Bilan intermédiaire
- Examen blanc

• Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprecier les éléments à faire progresser.

- Feuille d'émergence pour suivre l'assiduité des stagiaires.
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (bilans de conduite, examen blanc, et mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)

Grille d'évaluation pratique du permis de conduire (CEPC)

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque
	E	0	1	2	3	
Connaitre et maîtriser son véhicule						
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						
Effectuer des vérifications du véhicule (1)						
Connaitre et utiliser les commandes	E					
Appréhender la route						
Prendre l'information						
Adapter son allure aux circonstances						
Appliquer la réglementation						
Partager la route avec les autres usagers						
Communiquer avec les autres usagers						
Partager la chaussée						
Maintenir des espaces de sécurité						
Sous-totaux						
Courtoisie au volant	+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement	+1					
Total général						

0: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

E: Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas:
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction:

- circulation à gauche sur chaussée à double sens,
- franchissement d'une ligne continue,
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
- non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
- circulation en sens interdit.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 20 points sur 31